



## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 4 février 2025

### SEANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT.

**Absents excusés** : Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Pascale FONTAINE.

### Pouvoirs :

Jean-Marie VERWAERDE à Annie POEYDOMENGE  
Michèle DRION à Yvette DELIGNE  
Pascale FONTAINE à Evelyne NACHEL

Le quorum est atteint.

**Françoise LOUVEAU** est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h 10

**Le maire** - Bonsoir. Je remercie le public qui est présent. Merci pour votre participation et merci de votre intérêt pour la vie démocratique et plus particulièrement la vie municipale. Merci. Merci, chers collègues, de votre présence. Alors, avant d'ouvrir notre conseil municipal de ce mardi 4 février, je voudrais préciser l'absence de M. Jean-Marie Verwaerde, de Mme Michèle Drion et de Mme Pascale Fontaine. Donc Mme fontaine donne procuration à Mme Evelyne Nachel, M. Jean-Marie Verwaerde donne procuration à Mme Annie Poeydomenge et Mme Michèle Drion à Mme Yvette Deligne. Donc, sur ce sujet, le quorum est donc atteint. On peut ouvrir la séance de ce conseil municipal. Je rappelle qu'elle sera enregistrée, sauf s'il y a des oppositions, donc enregistrée à la fois dans le public et par rapport à l'installation qui est là, c'est ça, M. Héroguelle. Très bien, concernant le secrétariat de séance, c'est Mme Louveau. Donc s'il n'y a pas d'opposition, on peut désigner Mme Louveau comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition. Merci. Donc la séance est ouverte. L'ordre du jour, en amont comme d'habitude, toutes les commissions se sont réunies, ont échangé pour aboutir donc à l'ordre du jour de ces points d'information et de ces délibérations. Voilà, s'il n'y a pas de

remarque, on peut démarrer notre séance par l'ordre du jour. Donc une très bonne nouvelle pour Vimy, une quatrième ligne de pédibus en point d'information, je donne la parole à Sylvie Lancry.

- **Ouverture d'une ligne supplémentaire « pédibus »**

**Sylvie Lancry** - Bonjour à toutes et tous. Effectivement, je voulais vous annoncer que la quatrième ligne « pédibus » s'est ouverte dernièrement, rue Jules ferry au numéro 47. Elle emprunte la rue Pasteur pour arriver à l'intersection de la rue de la gare et au numéro 42, il y a le deuxième arrêt. Les enfants remontent jusqu'au monument aux morts pour arriver à la première école maternelle et ensuite l'école Jean Macé et se dirigent aussi jusqu'à Ste Thérèse, s'il y a des enfants pour Ste Thérèse. On a commencé avec quatre enfants et maintenant nous sommes à onze enfants inscrits. On a besoin de bénévoles pour cette ligne parce que là, actuellement, ils ne sont que six adultes pour accompagner. Donc n'hésitez pas si vous êtes disponible un matin par semaine pour vous inscrire, n'hésitez pas à venir vers moi ou vers Françoise Louveau. Merci à vous

**Le maire** - Pour compléter les propos de Sylvie, c'est quand même un très, très bon projet qui a été bien construit, bien organisé et qui a fait des exemples dans Vimy. Et voilà, on progresse à petits pas et c'est une très belle démarche. Et je pense aussi qu'on peut servir peut-être d'exemple pour d'autres communes qui regardent ce qui se passe sur Vimy. Sur ce point d'information y a-t-il des questions, des remarques ? On peut s'en féliciter.

- **Retour sur l'organisation du repas de Noël**

**Le maire** - Le repas de Noël, Mme Louveau, une idée originale qui a permis de regrouper des personnes seules. On n'est pas dans l'isolement social des personnes seules, le jour de Noël, qui ont souhaité partager un bon moment de convivialité, Françoise !

**Françoise Louveau** - Oui. Donc pour ce jour-là, nous étions une vingtaine de personnes. On a commencé le temps de l'apéritif avec d'autres personnes qui se sont jointes à nous : M. Le maire est venu, le père Noël est arrivé et des personnes aussi sont venues pour nous offrir l'un une bouteille de champagne, une autre personne de la soupe au potiron. On a eu également des éléments de décoration. Donc c'est pour dire que ça a eu beaucoup de retentissement quand même. Notre repas était copieux, succulent. Tous les convives avaient aidé à la préparation en amont. Tout s'est très bien passé. Je pense que tous les participants qui venaient d'univers très différents, ont passé un très beau Noël, cela a été un moment très, très chaleureux.

**Le maire** - Très, très bonne initiative. Je compléterai par rapport à ce que j'ai dit en introduction qu'on est vraiment dans une démarche. Il n'y a pas de profit là-dessus. J'ai vu quelques remarques sur les réseaux sociaux, il n'y a pas de profit, c'était une auberge espagnole. Donc c'était vraiment une ouverture et un bon moment de partage. Voilà sur ce point d'information, s'il n'y pas de questions, on s'en félicite à renouveler.

**Françoise Louveau** : Ah oui, on me l'a demandé : Ça va se refaire l'année prochaine ?

**Le maire** - À renouveler. Donc voilà comme quoi il faut savoir avoir des bonnes idées innovantes et les faire aboutir. C'est ça l'important.

- **Retour de la préfecture sur la mise en place de la vidéo protection**

**Le maire** - Le point d'information suivant : le retour de la préfecture sur la mise en place de la vidéo protection. Donc ça, c'est un sujet, et là je fais amende honorable. On pensait que ce projet aurait été mis en place l'année dernière, mais on est tous confrontés au temps, le temps et les délais administratifs, mais on ne change pas de cap. Le projet doit aboutir cette année, M. Vandycke !

**Bernard Vandycke** – Oui, M. maire, une bonne nouvelle. Fin décembre, nous avons eu l'autorisation par la préfecture, de l'installation de nos 14 caméras. Cette installation se fera bien sûr en deux temps, mais avant, il nous faudra lancer un appel d'offre pour l'installation totale, bien sûr. Et ensuite, si on attend les subventions, parce que sans les subventions, on ne pourra pas faire ces travaux. Sept caméras cette année, l'année prochaine la même chose. Bien sûr, il y aura une centrale qui sera installée dans un lieu adapté et cette centrale permettra d'avoir 60 caméras. Donc il n'y a pas de souci sur le temps, nous pourrions toujours accompagner ou rajouter. Voilà, je crois qu'on a tout dit, donc en cours, pas de prévision de pose avant le deuxième semestre.

**Le maire** – Il faut rester prudent. Sur l'aspect financier, administratif et factuel, nous passerons les délibérations sur les demandes de subventions, maintenant que les dossiers sont prêts, n'est-ce pas M. Boulert, au prochain conseil municipal. Vous pouvez compléter M. Boulert.

**Antony Boulert** - On va inscrire, sur le conseil municipal du 4 mars, les demandes de subventions pour la vidéoprotection. Ce sont les subventions DETR (Dotation, d'Equipements des Territoires Ruraux) donc pour pouvoir les saisir et pouvoir en faire la demande, pièce obligatoire pour la constitution du dossier.

**Le maire** - Y a-t-il des questions sur le sujet de la vidéoprotection. Alors c'est lié aussi à l'intérêt que l'on porte, Vimynois et Vimynois sur toutes ces actions de tentatives de cambriolages, de cambriolages, de home-jacking, etc., etc. Qu'on puisse montrer qu'on prend soin de notre population et qu'on puisse aussi aider les forces de l'ordre pour résoudre et élucider ces tentatives d'infractions. Voilà. Eh bien, puisqu'on est sur le sujet de la sécurité, on vous l'avait fait l'année dernière, on le fait tous les ans en relation, bien sûr, avec les forces de l'ordre, plus particulièrement la gendarmerie, les statistiques de sécurité sur notre territoire et je parle bien de notre territoire. Je rappelle que la brigade de gendarmerie de Vimy a quand même pas loin d'une quarantaine de communes. J'exagère peut-être un peu, mais on ne doit pas être loin, en responsabilité. Mais les statistiques qui vont vous être présentées par M. Vandycke concernent bien la commune de Vimy

- **Point sur les données statistiques 2024 « sécurité » de la gendarmerie de Vimy.**

**Bernard Vandycke** – M. Le maire, nous avons rencontré le capitaine Caron fin décembre pour nous donner les statistiques de l'année sur la sécurité routière, sur les interventions, sur la délinquance et sur la prévention et la présence des gendarmes. Sur la sécurité routière, une augmentation des infractions routières a été faite, mais certainement grâce à la présence des gendarmes sur le terrain. Les infractions sur stupéfiants et alcools sont en augmentation, on est passé de 18 à 25. Vous voyez que les chiffres augmentent. Au total, c'est 313 infractions relevées pour l'année dernière, 496 cette année. Ils ont augmenté leur présence puisque l'année dernière en 2023 et ils avaient 1378 h de présence routière, ils sont passés à 1621 h, donc ce qui explique aussi toutes ces infractions qui ont été relevées. Concernant les interventions, pour un nombre total de 260 en 2023, on a 248 pour l'année dernière, l'année 2024. Donc une baisse, une baisse sur tous les domaines, presque. Les violences intrafamiliales sont en baisse, ça passe de cinq à trois. Donc ça, c'est les mesures des interventions de la gendarmerie. Les accidents de la circulation routière, c'est passé de 31 à 22 pour l'année dernière. Les tapages, là par contre, c'est un petit peu en augmentation, on est passé de 15 à 17. Divagations, oui, il y a des divagations dans la commune, mais cette année, il y en a eu deux, pour 2023 il y en avait eu 10. Ivresse manifeste sur la voie publique, cette année en augmentation, de un on est passé à quatre. C'est un des seuls points avec le tapage qui augmente. Concernant les délinquances, donc, le nombre total d'attaques aux biens, c'est en baisse, contrairement à ce qu'on pourrait croire. En 2023, il y a eu 84 atteintes aux biens. Cette année, pour l'année 2024, il y en eut 55. Cambriolage 8 pour 2024, mais 19 en 2023. Les vols liés aux véhicules sont en baisse aussi. Il y en a eu 33 en 2023 et 29 en 2024. Pour la destruction et dégradation diverses, on est passé de 15 à 5 en 2024. Les dépôts d'ordures, par contre, sont en augmentation et on peut le déplorer parce que c'est aussi un investissement à faire pour nous quand on ne retrouve pas ceux qui les ont déposés. Prévention : la prévention en heures de gendarmerie, c'est toutes les réunions que les

gendarmes peuvent faire auprès de chacun, c'est passé de 164 h à 154 h. Total d'heures sur la commune de présence, alors là, on a une baisse malgré des bons résultats généraux, on en est passé de 12 350 heures à 10 000h. Alors 10 000 h, on a perdu deux mille heures. Ça s'explique parce que quatre gendarmes ont été absents durant les JO. C'est à dire que la brigade de Vimy a envoyé quatre gendarmes en permanence pour les JO, ce qui explique cette baisse de présence localement. Mais bon, ça n'a pas empêché d'avoir une bonne présence et de baisser les statistiques pour l'année 2024.

**Le maire** - Merci M. Vandycke. Donc, ce qu'il faut retenir effectivement, ne pas focaliser sur la présence parce qu'il y a eu la mobilisation externe contrainte pour les forces de l'ordre sur la brigade de Vimy. Des réquisitions, il y en a eu beaucoup pour les J O, mais il y a eu aussi des réquisitions pour des présences sur le littoral. Mais globalement, il ne faut pas forcément se satisfaire de ce bilan, mais ça veut dire qu' il faut rester présent pour avoir de bonnes relations avec les forces de l'ordre et maintenir notre vigilance, parce que la délinquance, qu'elle soit routière, qu'elle soit sur les comportements, la délinquance, c'est toujours de trop. Il faut que l'on soit présent pour protéger les personnes et les biens. Et là, c'est quand même un sujet important. Globalement, on n'observe pas d'augmentation importante ou inquiétante, mais on a quand même la chance d'avoir une brigade sur Vimy. Je fais une petite parenthèse en ayant une petite pensée pour cette enfant qui a été incinérée aujourd'hui, qui est décédée d'une maladie lourde, enfant d'un couple de gendarmes de Vimy. Voilà

**Bernard Vandycke** – M. Le maire, on peut donner aussi les statistiques des conciliateurs de justice dans le même ordre. Les conciliateurs de justice, ils sont deux, ils sont présents régulièrement et vous pouvez les voir dans le local du CCAS sur le côté de la mairie. Ils ont eu 40 personnes reçues, surtout pour des problèmes de nuisance de voisinage ou immobilières ou de consommation. Donc, sur les 40 personnes, 18 dossiers ont été réglés et deux dossiers n'étaient pas fondés. Donc, à peu près 50 % des personnes qui vont les voir sont satisfaites. Après, il y a des personnes qui ne viennent pas et les conciliations sont difficiles. C'est à dire que quand quelqu'un vient, si la personne avec qui elle est en conflit ne vient pas, on ne peut pas concilier. Voilà, je pense qu'il fallait en parler.

**Le maire** – Important, puisque sur les sujets comme ça de problèmes d'intermédiation, on offre toutes les possibilités. On a deux conciliateurs qui interviennent dans des domaines de spécialités différentes. Et j'en profite pour dire aussi, qu'on a actionné aussi ce levier là sur la gestion des logements sociaux. On a un vrai sujet, l'entretien, la responsabilité des locataires et la responsabilité des bailleurs sociaux. C'est un vrai sujet qu'on voit poindre partout. Il n'y a pas qu'à Vimy, mais on est présent sur ce sujet et ce sont des sujets très délicats à gérer. Quelles sont les responsabilités du bailleur ? Quelles sont les responsabilités des locataires ? Et on voit que, comme je le dis souvent, la responsabilité est au milieu. Il faut absolument que nous, on s'engage sur le sujet parce que le bien vivre et le bien être des gens dans leur logement, c'est quand même important. On sait aussi qu'il y a un vrai sujet pour tous les bailleurs sociaux, c'est la vétusté, l'ancienneté déjà, donc la vétusté qui en découle de ces logements. Donc, soyez assurés qu'on est tous les jours présents sur le sujet, quoiqu'on en dise.

Des remarques, des questions ? Eh bien, on passe au point d'information suivant, M. Boulert, les conseils municipaux et les commissions.

- **Modification du tableau de programmation des conseils municipaux et des commissions.**

**Antony Boulert** - Oui, donc la modification concerne le conseil municipal qui avait été fixé au mois de juin en date du 17 et à la demande de certains élus, on a avancé le conseil au mardi 10 juin. Donc c'était pour indiquer cette modification dans le tableau qui vous a été fourni en fin d'année 2024 sur la programmation de tous les conseils municipaux et les commissions sur l'année 2025.

**Le maire** – Pas de remarques, pas d'observations ? Eh bien, on passe au sujet suivant, M. Wojcieszak, nos territoires à énergie positive. J'ai bien le terme « positif ».

- **Vimy TEPOS 2025 (Territoire à Énergie Positive)**

**Julien Wojcieszak** - Oui, c'est important d'être positif. Comme vous le savez, la commune a plusieurs projets de transition énergétique en cours. Pour l'instant, le moins visible encore que, on a la friche de la zone de SOTRAIX qui est en cours de cessation d'activités officiellement et administrativement. En tout cas, la société arrête de déposer des déchets et des terres sur le lieu. On a reçu en fin d'année 2024, le label Euralens qui salue ou qui identifie la virtuosité de ce projet sur différentes thématiques. Les labels qui sont dans l' Euralens, il y a le Louvre, il y a mine de soleil, il y a eu d'autres projets d'installation plus ou moins orientés sur l'énergie ou le social. Et donc c'était pour vous signifier que ce projet répond à beaucoup de critères du label Euralens et notamment la possibilité pour les habitants d'avoir une énergie moins chère lorsque la centrale photovoltaïque pourra produire de l'électricité et à cet endroit-là, c'est quelque chose qui dépasse nos attentes quand on a lancé cette AMI (Appel à Manifestation d'intérêts) de centrale photovoltaïque. Donc, pour la solarisation de la commune, d'autres projets doivent être aussi montés. On est en train de réfléchir probablement pour des solarisations des toitures de la commune, mais il y aura aussi des ombrières dans différents lotissements et les zones commerciales à venir, puisque c'est la réglementation qui a évolué.

Nous avons aussi un point qui est sur l'efficacité énergétique et notamment tous les marchés qu'on a transmis aux prestataires avec ENGIE qui nous aide à entretenir notre système de chaudières, nos chauffages, il y aurait un gros besoin d'isolation aussi de nos bâtiments. On le sait depuis notre installation, mais c'est très compliqué et ça demande des investissements financiers importants. Ça demande aussi du suivi dans l'exploitation des systèmes de chauffage. Et on a eu, vous savez tous, des loupés récents qu'on doit pouvoir cadrer pour les éliminer, et éviter d'avoir des surprises le jour des vœux du maire en termes de chauffage ou quand une association vient ouvrir une salle. Et le dernier point sur lequel on a beaucoup travaillé au niveau de la commune, c'est la sobriété énergétique. Et je remercie la presse qui a relayé le chiffre que j'ai annoncé lors des vœux du maire, on a économisé 100 000 euros en deux ans sur la sobriété énergétique sans parler de tous les systèmes de chauffage.

Et c'est quelque chose qui est assez remarquable par rapport à d'autres communes. Ça implique beaucoup de travail et beaucoup de suivi. Je vais en profiter pour remercier Marie Décima qui ne sait pas que je vais la remercier. Voilà, pour ce projet-là où j'avais voulu vraiment aller de façon rapide et efficace sur un projet assez directif, et elle m'a mise en garde disant qu' il serait bien plus intéressant d'impliquer le plus grand nombre de personnes possibles. Donc encore une fois, merci puisque ça nous permet d'atteindre ces objectifs aujourd'hui qui doublent en fait les objectifs que l'état nous a assignés de 10 % en deux ans, on est aujourd'hui à 21% et il reste encore de la marge, puisqu'il y a encore des choses à faire. Et là ou ma satisfaction du chiffre est très importante car finalement, il reste quand même des points d'amélioration, notamment sur l'implication de tous. Pour que ce plan de sobriété soit l'affaire de tous les agents, tous les élus, les associations qui utilisent les bâtiments de la commune et qu'on puisse en faire vraiment une organisation interne sobre en énergie. Ça demande aussi des aménagements dans les budgets puisqu'on avait, on a repéré dans la construction budgétaire qu'il y avait des budgets qui étaient alloués aux services techniques pour l'énergie et l'électricité aux services administratifs. Et donc vous le verrez dans les prochains conseils municipaux, puisqu'on parlera de budgets, on a essayé de réorganiser les choses, pour responsabiliser chacun et que l'énergie soit l'affaire de tous pour, du coup faire une transition globale. Donc « territoire énergie positive », ça veut dire que la commune s'engage ou en tout cas cherche, à horizon 2050, d'obtenir une production d'énergie qui dépasse ses consommations. C'est très ambitieux, peut-être qu'on n'y arrivera jamais, mais en tout cas, on essaye de le travailler pour s'en rapprocher le plus possible. Et ma proposition que je vous fais, c'est de donner vos idées sur le sujet, de le travailler ensemble le 24 février, si vous êtes disponible, l'heure reste à définir en fonction de vos disponibilités. Mais j'ai préféré reporter après les vacances scolaires pour que le maximum de personnes puisse être présent, tout ça pour le valider en conseil municipal du 4 mars.

**Le maire** - Merci Julien. Donc une belle démarche de la commune sur ces sujets environnementaux, mais aussi avec des conséquences utiles et intéressantes pour le budget de la commune. Y a-t-il des questions sur ce sujet, pas de questions ?

Eh bien, on peut passer la parole et je vais en profiter pour souhaiter un bon rétablissement à M. Loder, qui a glissé pendant ces temps d'intempéries ....

**Franck Loder** – Je ne citerai pas la commune !

- **Les 4 jours de Dunkerque : découverte de son tracé**

**Le maire** – Mais on a un sujet, c'est les quatre jours de Dunkerque. Vimy va accueillir le passage et non pas une étape. On s'était positionné pour avoir une étape des quatre jours de Dunkerque. Nous l'aurons probablement dans les années à venir et on se réjouit que ce soit Avion cette année, mais il y aura un passage sur Vimy. Tu peux y aller Franck.

**Franck Loder** - C'est ça. Bonsoir à toutes et à tous. Il y aura une bonne nouvelle quand même, puisqu'il y aura un passage sur Vimy, je vous donne un petit peu l'information. Donc ça se déroulera, les quatre jours de Dunkerque, le passage sur Vimy le mardi 13 mai 2025. Voilà donc le tracé a été mis en place et des horaires qui sont donnés. Voilà le passage dans le centre, puisqu'il y aura un sprint qui va être face à la mairie, l'heure approximatif, c'est 16 h 23. Il y a quand même un passage dans l'hyper centre. Et donc on essaiera de mettre tout en place pour faire de cette journée une belle fête, un bel événement. Et puis on associera bien sûr toutes les associations, je pense à Mme Gwisdeck avec la « Petite Reine », bien sûr, et puis les écoles, puisque on essaiera de faire ça, de rendre cet événement populaire. Voilà, c'est une bonne nouvelle quand même ce passage.

**Le maire** - Si mes souvenirs sont bons, la course arrive de Givenchy, traverse Vimy et s'en va ensuite vers la Gueule d'Ours pour partir ensuite vers Méricourt, Avion.

**Franck Loder** – Donc, on mettra en place une réunion avec les associations, les écoles pour essayer de préparer au mieux cet événement.

**Le maire** - Voilà donc, c'est un point d'information. C'est bien. Il faut se réjouir qu'on ait une manifestation quand même, comme celle-là, qui est les quatre jours de Dunkerque, ce n'est pas rien. Ce n'est pas une épreuve qui est toute récente. C'est une tradition dans le sport cycliste. Et pour faire un lien avec ça, notre territoire accueillait également ce week-end, les championnats du monde de cyclocross sur Liévin qui a attiré énormément de monde.

- **Présentation de la démarche qui sera exposée aux associations pour le futur de la salle des sports**

**Le maire** - On passe au sujet suivant Frank, là on a un sujet de fond important : Où en sommes-nous sur la démarche que l'on adopte sur la salle des sports et en concertation et en information avec les associations Vimynoises et plus particulièrement les associations sportives.

**Franck Loder** - Oui, tout à fait. On a réalisé, ce jeudi, les vœux aux associations. On avait la volonté, bien sûr, de présenter le travail qui était accompli pour le devenir de la salle de sport. Ça a été présenté. Il faut savoir qu'on a eu une réunion avec la CALL. Alors les noms m'échappent des personnes, de la personne qui a piloté un petit peu les projets. Plusieurs solutions nous ont été proposées, quatre et elles ont été identifiées et proposées aussi aux associations. Voilà le travail qui a été fait. Donc l'idée c'est de mettre en place au printemps, on a ciblé ce moment-là pour impliquer les associations notamment celles qui occupent la salle de sport pour essayer de trouver une solution idoine par rapport au futur de la salle de sport. Voilà, il y a quatre projets qui ont été présentés, on en attend un cinquième, on a d'ailleurs une réunion demain, on peut le dire, avec le devenir de la poste également qui va nous élargir un petit peu le champ des possibles. Et puis derrière ces solutions, il y a bien sûr un aspect financier. Donc tout ça va être mis en place. On verra avec Mme Décima aussi pour piloter cette réunion participative, pour qu'on puisse associer les associations dans cette décision et également les écoles. On espère qu'au printemps, on puisse proposer cinq solutions. Et puis on voit un petit peu ce qui peut permettre d'engager Vimy dans le futur d'une salle de sport, allez, sur les 40, 50 prochaines années : c'est la durée de

vie d'une salle de sport. Il ne faut pas se tromper là-dessus parce qu'il y a quand même un enjeu important puisque notre tissu associatif aujourd'hui est délocalisé et c'est vrai que c'est compliqué. On est allé, pour information, aussi aujourd'hui avec M. Nonni et un représentant de la CALL, visiter l'infrastructure, qu'ils appellent salle polyvalente à Souchez, mais c'est une salle de sport. Donc c'est intéressant aussi d'aller voir un peu les structures qui ont été faites, si je ne dis pas de bêtises depuis 2023,... non 2024.

**Le maire** - Merci Frank. Et vous voyez le sujet, c'est la temporalité. C'est un grand défi, comme l'a dit Frank, c'est quand même des investissements financiers, mais également - l'implantation du bâtiment, le type de bâtiment sont importants - et on est mobilisé pour accompagner les clubs sportifs par rapport à cette gêne. On en a parfaitement conscience, il faut faire avec.

**Julien Wojcieszak** -N 'oublions pas le lien avec le sujet précédent, c'est un coût énergie à faire vivre ce bâtiment, etc. Donc, il y a un enjeu, aussi de ce côté-là, financier.

**Le maire** - Donc les sujets sont traités avec les experts, les techniciens. Les scénarios possibles, comme l'a dit Frank, il s'agit de prendre du recul et de faire le bon choix. Y a-t-il des questions sur ce point d'information ? Pas de questions.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2024**

**Le maire** - Eh bien, on peut passer à l'approbation du PV du 10 décembre 2024. Tout le monde l'a bien reçu, y a-t-il des remarques sur le PV ? Oui !

**Evelyne Nachel** - Merci M. Le maire. Bonjour à toutes et à tous. Je voulais prendre la parole par rapport à l'interpellation que vous m'avez faite en fin de conseil municipal, je m'excuse pour ma voix, donc à la fin du conseil municipal du 10 décembre. Vous m'avez interpellée non en tant que conseillère municipale mais en tant que conseillère départementale, compte tenu de la baisse de la répartition des fonds de péréquation qui sont versés par le département. Et vous aviez, mais je ne vais pas reprendre les propos qui sont très bien repris dans le compte rendu, simplement, je voulais apporter à connaissance au niveau du conseil municipal. Tout d'abord, je voulais dire que le département du Pas de Calais envoie, à peu près tous les deux mois, une lettre aux maires qui est spécifique sur les questions que peuvent se poser les maires en ce qui concerne les problématiques. Dans le numéro d'octobre et le numéro de décembre, deux fois, on a interpellé non pas sur les communes, mais sur l'état, les versements des dotations, et notamment la crise aussi, tout le monde connaît la situation avec un budget aujourd'hui qui n'est toujours pas voté. C'était le premier point que je voulais vous dire. Et je voulais vous porter à connaissance du courrier que vous avez reçu le 18 novembre, de la part du président du conseil départemental, Jean-Claude Leroy, il vous dit ceci, donc c'est un courrier du 18 novembre : « Chaque année, comme le prévoit la législation, le département doit répartir les ressources provenant du fond de péréquation départemental, de la taxe additionnelle au droit de mutation. S'il appartient au département de fixer les règles de répartition du fond inchangées depuis 2007 entre toutes les communes dont la population n'excède pas 5000 habitants, le montant global du fond à répartir entre les communes éligibles est fixé par l'état en fonction des recettes qu'il a enregistrées au titre de la taxe additionnelle au droit d'enregistrement, où la publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux. Pour cette année 2024, le préfet m'a indiqué que le montant total du fond à répartir s'établissait à 17 169 400,13 euros contre 21 568 545,66 euros en 2023, soit une diminution de près de 4 400 000 euros, soit 20 %. Dans ces conditions, le montant attribué à votre commune en 2024 est en baisse par rapport à 2023 et s'établit à 49 043,13 euros. J'insiste sur le fait que cette diminution n'est pas la résultante d'une modification des critères d'attribution votée par le département, mais bien d'une baisse d'enveloppe globale notifiée par l'état, au vu notamment de la baisse des transactions immobilières. » Je passe la fin, juste pour dire que ce courrier vous est arrivé le 18 novembre et juste aussi pour indiquer au conseil municipal que le 2 décembre, il y a eu une réunion entre tous les conseillers départementaux et les maires du territoire du département. On s'était tous réunis sur le parvis de la préfecture le 2 décembre et je vous y avais invité, M. le maire, afin de protester contre les baisses des dotations de l'état. Voilà, merci.

**Le maire** - Ok, c'est pertinent. C'est une information, puis-je vous poser une question, quelle est votre analyse en tant que conseillère municipale et votre conclusion sur le sujet ? Je parle bien de Vimy et je m'adresse à la conseillère municipale. Merci.

**Evelyne Nachel** - Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit plus tôt, M. Le maire, c'est bien la dernière strate qu'est la commune qui pâtit de toutes ces modifications. Néanmoins, c'est l'état qui distribue et comme le département comme les communes et comme les intercommunalités, on est tous avec la même problématique aujourd'hui. Si l'état ne joue pas son rôle et bien les communes, les intercos et les départements seront en grande difficulté.

**Le maire** – Oui, j'ai bien entendu et d'ailleurs à ce sujet, l'image que je voulais donner, c'est que nous, à l'époque, dans ma remarque, ce n'était pas le mandat et le conseil départemental qui étaient visés, c'est cet entonnoir où au bout du bout, c'est la commune. Et derrière nous, c'est ce que je disais, il n'y a plus que le contribuable et on a quand même de graves difficultés. Et on est solidaire de tous les élus. Nous sommes allés manifester à Béthune avec des élus ici concernant cette décision subie, inadmissible de la CABBALR qui a vu baisser des dotations. Et alors à Vimy, nous ne sommes pas les plus gravement touchés, même si on l'est à hauteur de, je pense, 35 000 euros,

**Agnès Levant** – On a déjà 12 000 euros en moins, cette année.

**Le maire** - mais vous avez des communes quand même, sur cet accord qui avait été passé à l'époque, qui sont très durement touchées. Et je pense que pour tous les élus, qu'ils soient départementaux, locaux, on doit aussi se faire entendre, mais aussi être solidaires sur nos territoires. Donc je pense qu'on est en phase.

**Evelyne Nachel** - Tout à fait, et c'est ma compétence au département qui est la vice-présidence en charge de l'enfance et de la famille ou j'ai en charge les enfants de l'aide sociale à l'enfance. Et là aussi, au-delà de l'état, il y a l'ARS, il y a la PJJ, tout ce qui est tribunaux, tout ça est impacté par les baisses de dotation. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Néanmoins, je tenais à porter la connaissance par rapport au fait d'être interpellée au précédent conseil municipal, non pas en tant que conseillère municipale et bien en tant que conseillère départementale. Merci.

**Le maire** - Mais je ne veux pas que mes propos soient contre, mais c'est avec les élus de tous nos territoires à quelques niveaux que ce soient, il y avait une intervention demandée. Oui, oui.

**Agnès Levant** - Moi, je voulais juste faire un complément en dehors de toutes ces dotations d'état au sens large, simplement pour penser aux contribuables, aux habitants de nos territoires qui sont les plus démunis pour les côtoyer quasiment au quotidien. Ils ont tous leurs factures qui augmentent, l'eau, le gaz, l'électricité, l'essence. Ils n'ont pas forcément des revenus qui augmentent. Donc, c'est vrai qu'à chaque fois qu'il y a une dépense, quelle qu'elle soit, qu'on soit tous extrêmement vigilants sur l'objectif que l'on veut, qu'elle soit efficace, parce que c'est vrai que derrière, au final, c'est toujours, entre guillemets, toujours les mêmes qui payent. Parfois certains, ça ne se voit pas tellement dans leur budget, mais on a quand même une population modeste et qui est aussi très fragilisée. Donc c'est très compliqué aussi au quotidien pour une partie de notre population. Donc, à chaque fois, je pense à ça et dire qu'on fasse des dépenses les plus efficaces possible. On est tous impactés, mais en premier, les personnes les plus modestes de notre territoire,

**Le maire** - D'autres remarques sur ce sujet, c'était l'approbation .....

**Evelyne Nachel** – Si Je peux compléter ce que vient de dire Agnès, par rapport au département : le département, il n'a pas voté son budget, d'habitude, il est voté en janvier. On votera comme beaucoup de communes en mars, en avril. Il faut savoir que les budgets de solidarité pour le handicap, l'enfance et les personnes âgées, de la santé, ce sont les budgets qui n'ont pas été diminués. Toutes les économies sont faites sur les politiques volontaristes du département pour qu'on ait à cœur aussi que nos concitoyens ne subissent pas dans leur quotidien la baisse des dotations et que les difficultés ne viennent pas aggraver, ce dont tu parlais Agnès, d'autres difficultés.

**Le maire** - Il fallait que ce soit dit. Je reviens sur notre sujet, l'approbation du PV du 10 décembre, y a-t-il des remarques ? Pas d'autres remarques sur le contenu, c'est adopté, pas de demande de vote. C'est adopté. Eh bien, on va passer donc maintenant aux projets de délibération concernant le domaine de l'administration générale. M. Wojcieszak, vous avez la parole.

### Projets de délibérations :

#### Administration générale :

##### **1- Modification de la délibération N°4F du 30 septembre 2021 concernant la mise en place d'un délégué à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.**

Il est demandé de modifier la délibération n°4F du 30 septembre 2021 concernant la mise en place d'un délégué à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

La modification porte sur la nouvelle nomination d'un délégué à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

Philippe DEBAS se propose comme candidat

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide que :

- Philippe DEBAS est élu délégué représentant la commune de Vimy au sein de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

**Julien Wojcieszak** - Il vous est proposé dans cette première délibération de modifier celle passée le 30 septembre 2021, qui concerne le délégué de la commune à la fédération départementale de l'énergie du Pas de Calais. Cette modification est due à ma nomination au sein de la Fédération Départementale de l'Énergie et qui m'oblige, pour des raisons de conflit d'intérêt, de ne pas être à la fois élu et représentant de la commune et en même temps agent d'une collectivité territoriale, qui est la Fédération Départementale de l'Énergie. Donc on vous propose de nommer ce soir Philippe Debas pour prendre ma place.

**Le maire** - Voilà donc merci Julien, il faut respecter le rôle de chacun. La vie évolue. Donc bien sûr, on ne peut pas être des deux côtés de la barrière. Donc, pour la représentation en question, on vous propose la nomination de M. Debas, pour remplacer Julien auprès de cette institution, Fédération Départementale de l'Énergie du Pas de Calais. Donc le débat est ouvert. Sur cette candidature y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, on peut passer au vote. Donc, concernant M. Debas à ce poste qui est contre ? Pas de votes contre . Abstentions ? Pas d'abstentions, c'est voter à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **Pour à l'unanimité**

##### **2- Adhésion à la centrale d'achats du numérique et des télécoms (CANUT)**

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achats a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achats du Numérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un acheteur sous forme de pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

| Coût annuel                              | Etablissement >=500 employés |          |           | Etablissement <500 employés |          |           | Etablissement <100 employés |          |           |
|--|------------------------------|----------|-----------|-----------------------------|----------|-----------|-----------------------------|----------|-----------|
|  | P.U. HT remisé               | Total HT | Total TTC | P.U.HT remisé               | Total HT | Total TTC | P.U.HT remisé               | Total HT | Total TTC |
| Structure seule                          |                              |          |           |                             |          |           |                             |          |           |
| 1er accord-cadre                         | 600 €                        | 600 €    | 720 €     | 300 €                       | 300 €    | 360 €     | 150 €                       | 150 €    | 180 €     |
| 2 accords-cadres remise 20%              | 480 €                        | 960 €    | 1 152 €   | 240 €                       | 480 €    | 576 €     | 120 €                       | 240 €    | 288 €     |
| 3 accords-cadres remise 30%              | 420 €                        | 1 260 €  | 1 512 €   | 210 €                       | 630 €    | 756 €     | 105 €                       | 315 €    | 378 €     |
| 4 accords-cadres remise 40%              | 360 €                        | 1 440 €  | 1 728 €   | 180 €                       | 720 €    | 864 €     | 90 €                        | 360 €    | 432 €     |
| 5 accords-cadres remise 45%              | 330 €                        | 1 650 €  | 1 980 €   | 165 €                       | 825 €    | 990 €     | 83 €                        | 413 €    | 495 €     |
| 6 accords-cadres remise 50%<br>= PLAFOND | 300 €                        | 1 800 €  | 2 160 €   | 150 €                       | 900 €    | 1 080 €   | 75 €                        | 450 €    | 540 €     |

**A cet effet, le maire propose au conseil municipal d'adhérer à la centrale d'achats du numérique et des télécoms (CANUT) pour l'ensemble de ses 19 lots et d'engager le coût annuel d'adhésion soit 540 €.**

**Il est annexé à cette délibération l'ensemble des fiches marché des 19 lots.**

**Le maire** - Le point suivant concernant les finances, l'adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms, Mme Levant !

**Agnès Levant** - Oui bonsoir à tous. Donc, dans le cadre de l'efficacité des dépenses, on a eu contact avec la centrale d'achat CANUT (Centrale d'Achats du Numérique et des Télécoms) dans le cadre du renouvellement des abonnements des postes téléphoniques. Donc, notre directeur général des services a bien travaillé le sujet. Et en fait, c'est une centrale d'achats qui est proposée aux communes de taille moyenne dans tout ce qui est télécom. Et ça va nous faire gagner quand

même un peu d'argent. Donc, pour une fois, tout est clefs en main, notamment la constitution des marchés. Donc ça sera aussi un gain d'efficacité pour les services. Donc M. le maire vous propose d'adhérer à cette centrale d'achats pour l'ensemble des lots qui sont proposés et d'y adhérer pour un total de 540 euros. Vous avez eu en annexe le détail des 19 lots qui sont proposés, je sais qu'on partira déjà sur le marché de la téléphonie mobile. Ça va nous faire économiser dans notre coût de fonctionnement, ce que nous recherchons.

**Le maire** - Il faut être sur tous les sujets sur les moindres dépenses. Et là-dessus, on peut compter sur Mme Levant, qui est la gardienne du temple de notre budget. Voilà, il y a des questions sur cette délibération. Oui !

**Evelyne Nachel** - Oui, j'ai eu, puisque on nous a joint le document concernant la CANUT, je suis quand même interpellée par la jeunesse de la structure, surtout pour certains lots. Pouvez-vous nous communiquer un peu comment vous avez eu connaissance de cette structure ?

**Agnès Levant** - Si j'ai bien compris, c'est parce que les abonnements téléphoniques arrivaient à échéance. Et donc c'est « Orange » qui en a parlé tout simplement, ça vient d'Orange. Donc, après les équipes techniques ont pris contact et ont vérifié bien sûr la solidité. Effectivement, c'est une structure jeune, mais je pense que toutes les communes cherchent à essayer d'être plus efficaces dans leurs dépenses. Donc c'est vrai que le coût pour l'ensemble des services est relativement modeste. Maintenant, si demain, on a une autre possibilité, je pense notamment par exemple à la CALL, si on nous propose le service moins cher, on verra. Mais là, c'est vrai que c'était une belle opportunité qui va nous faire, on l'espère, dans le budget, dégager des coûts de fonctionnement conséquents, tout en proposant des abonnements téléphoniques deux fois moins chers, si j'ai bonne mémoire.

**Le maire** - La réponse est satisfaisante, tout est dit M. Boulert. Oui ? Ok, donc concernant cette délibération, on peut passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions.

**Evelyne Nachel** – J'ai une remarque, M. le Maire

**Le maire** – Ah, pardon !

**Evelyne Nachel** - Si je lis la délibération juste avant le tableau qui nous donne les montants en fonction des lots, c'est marqué : l'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants. Donc, ok, je n'ai pas de débat par rapport à ça. Par contre, dans la délibération, la conclusion de la délibération, : « c'est à cet effet, le maire propose au conseil municipal d'adhérer à la centrale d'achat du numérique et des télécoms pour l'ensemble de ces 19 lots et d'engager les frais d'adhésion. » Or, ce n'est pas les frais d'adhésion que vous engagez c'est le coût annuel d'utilisation des marchés, puisque dans le texte précédent, c'est marqué que les frais d'adhésion sont gratuits.

**Antony Boulert** – Je prends note.

**Le maire** - On modifiera donc la délibération dans ce sens, dans les délibérations et dans le compte rendu. D'autres questions ? Pas de questions, on peut passer au vote, y compris la prise en compte de cette remarque. Donc, concernant cette délibération, qui est contre, qui s'abstient ? Pas de votes contre, pas d'abstentions, c'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

**Pour à l'unanimité**

### **3- Nomination de l'allée située dans le parc de la briqueterie**

Ludovic MONTUELLE, né en 1979, était inspecteur au centre des finances publiques d'Arras. Le 21 novembre 2022, il a tragiquement perdu la vie à l'âge de 43 ans à Bullecourt alors qu'il accomplissait son devoir avec dévouement et intégrité.

Originaire de notre région, Ludovic MONTUELLE était profondément attaché à la nature et appréciait particulièrement les espaces verts et les promenades en plein air. En hommage à son engagement professionnel, à sa mémoire et à son amour pour la nature, il est proposé de donner son nom à l'allée principale située dans le parc de la briqueterie.

Cette initiative vise à perpétuer le souvenir de son dévouement et à rappeler son attachement aux valeurs humaines et environnementales qui résonnent avec l'esprit de ce lieu naturel et convivial.

A cet effet, le maire propose au conseil municipal :

1. **De nommer l'allée principale du parc de la briqueterie : "Allée Ludovic MONTUELLE"**
2. **D'apposer une plaque commémorative à l'entrée de l'allée avec l'inscription suivante :**  
*« Allée Ludovic MONTUELLE (1979-2022), inspecteur des finances publiques d'Arras, mort dans l'accomplissement de son devoir. En hommage à son dévouement et à son amour pour la nature. »*
3. **De prévoir une cérémonie officielle d'inauguration de l'allée, en présence des proches de Ludovic MONTUELLE, des représentants des institutions publiques et des habitants de la commune.**
4. **De transmettre copie de la présente délibération aux autorités compétentes ainsi qu'à la famille de Ludovic MONTUELLE.**

5.

**Le maire** - Eh bien, sur l'urbanisme, avant de passer la parole à M. René Hautecoeur, on a un sujet à vous proposer que René va vous évoquer qui fait le lien avec un Viminois qui est décédé, qui a été sauvagement assassiné à l'époque, qui est M. Ludovic Montuelle. René tu as la parole.

**René Hautecoeur** - Donc Ludovic Montuelle qui est né en 1979, était inspecteur au centre des finances publiques d' Arras. Il a perdu la vie à 43 ans à Bullecourt alors qu'il accomplissait son devoir d'inspecteur, il a été sauvagement abattu. Donc ce qui fait qu' on a rencontré la famille qui est Viminoise quand même, qui souhaitait marquer un petit peu cette sorte de mémoire. Donc, l'objectif étant de nommer une allée dans un parc puisqu'il était très attaché à la nature. Donc on vous propose, si vous voulez, de nommer l'allée Ludovic Montuelle dans le parc de la briqueterie, c'est à dire l'année principale quand vous rentrez dans la briqueterie l'allée principale, la nommer en mettant aussi une petite plaque pour expliquer les fait, pourquoi cette allée s'appellera Ludovic Montuelle.

**Le maire** - Voilà, tout est dit. On a reçu à plusieurs reprises son épouse qui en toute modestie souhaitait marquer son attachement à la commune de Vimy, mais surtout à la nature, à l'environnement naturel de cette commune. Et c'est pour ça, plutôt que de trouver une rue, un square ou autre, elle a adhéré tout de suite à ce qu'on puisse nommer, baptiser cette allée à la briqueterie qui nous permettra aussi de mettre une plaque pour expliquer qui il était, pour pas qu'il reste anonyme. Voilà, donc des questions sur le sujet ? Pas de questions, on peut passer au vote. Donc qui est contre, oui ?

**Evelyne Nachel** - Juste une explication de vote pour notre groupe. On ne prendra pas part au vote. Non pas qu'on est contre cette nomination, on ne s'abstient pas, on ne vote pas contre, ce n'est pas le problème, mais je pense qu'il y a d'autres Viminois qui auraient aussi l'opportunité d'avoir une rue ou une plaque ou un square à leur nom. Et il faudrait peut-être mettre des lignes directrices pour savoir qui on prend, qui on ne prend pas. On peut remarquer, mais Vimy n'est pas la seule commune où il y a une demande d'appartenance à des communes ou d'avoir une plaque dans une commune. Donc je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à l'idée de, quels sont les critères pour qu'on puisse prendre telle personne plutôt que telle autre, qu'elle soit née à Vimy, qu'elle ait vécu à Vimy, qu'on y mette un cadre pour pouvoir donner des noms aux rues de Vimy, en sachant que vous avez des projets d'investissement, il y en aura des nombreux, certains sont déjà donnés, mais pas d'autres. Donc peut-être serait-il intéressant de travailler sur le sujet afin, d'avoir une certaine ligne directrice et d'avoir une vue d'ensemble quand on donne le nom d'une personne. Donc c'est pour ça que, la subtilité ce

n'est pas de voter ou de nous abstenir pour le groupe mais simplement ne pas prendre part au vote. Pour l'idée, on n'est pas contre mais peut être réfléchir à un cadre pour pouvoir donner en fonction des personnes qui seraient intéressantes pour donner des noms de rues. Merci

**Le maire** - Oui, je l'entends. Maintenant, je vous renvoie la question. Vous auriez été interrogée et sensibilisée au sujet qui est quand même un sujet contemporain, vous auriez répondu quoi ?

**Evelyne Nachel** - Mais je ne suis pas maire, monsieur, mais c'est votre choix et je dis simplement ce que notre groupe en pense.

**Le maire** - Ok, mais je l'entends, ça pose un sujet et on l'a aussi, je pense à Bernard, actuellement sur un sujet que sont les victimes du travail. Et je le disais en réunion, M. Ludovic Montuelle, puisque on pense aux victimes du travail,...

**Evelyne Nachel** – Exactement, c'est la même question.

**Le maire** - Il mériterait d'être inscrit sur le monument aux victimes du travail et je défends mon histoire contemporaine. Donc, j'ai fait simplement remarquer, et là ce n'est pas une critique envers toute cette époque où bien sûr on a fait ces monuments aux victimes du travail, où on a mis tous ces mineurs de Liévin, de Courrières d'Avion. On en a parlé encore récemment, mais il y en a eu d'autres victimes du travail. Et moi, je considère qu'il faut ces événements là pour se poser des questions de fond et vous posez la bonne question. Et des victimes du travail entre les dernières catastrophes minières et aujourd'hui, il y en a eu dans tous les métiers. Donc il faut s'intéresser à notre histoire et peut être rétablir l'histoire sur ce monument, par exemple. Mais là, le sujet, c'est la veuve de M. Montuelle qui nous a dit son attachement à la commune de Vimy, à la nature, à l'environnement de Vimy et on a souhaité répondre à sa demande. Mais donc on se projette, vous posez un deuxième sujet. D'autres remarques sur cette proposition ? Pas de remarques. On peut passer au vote. Donc sur la nomination de l'allée située au parc de la briqueterie dédiée à M. Ludovic Montuelle, avec une explication de ce qu'il était et les circonstances de sa disparition, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous ne prenez pas part au vote. Donc c'est adopté. Je vous remercie.

**Pour : 22**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE ne prennent pas part au vote.**

#### **4- CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS POUR L'ANNEE 2025.** **PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »**

Rappel : En 2024, notre commune était en partenariat avec la SPA et l'association « Les Given'chats ».

Lors du bilan de l'année écoulée, nous avons constaté que la partie administrative demandée par la SPA était un poids à la fois pour la commune et pour l'association : passage au conseil municipal tous les 3 mois, délibération à transmettre à chaque fois, paiements multiples, etc...

Au regard de cette situation, nous avons donc décidé, ainsi que l'association « Les Given'chats », de mettre fin au partenariat avec la SPA.

**Projet** : Valider la convention de partenariat avec la Fondation « 30 millions d'amis » ayant pour objet « la stérilisation et l'identification des chats errants » et autoriser le maire à la signer.

La commune ayant pour objectif de continuer son action à ce sujet, elle s'est rapprochée d'organismes œuvrant pour la cause animale. En retour, elle a reçu une proposition de partenariat venant de la fondation « 30 millions d'amis ».

Celle-ci propose à la commune de signer une convention de partenariat dont vous trouverez un exemplaire en pièce jointe.

Dans cette convention, la fondation s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique (au nom de la fondation « 30 millions d'amis ») des chats libres (des tarifs maximums sont indiqués dans la convention), les autres 50 % étant à la charge de la commune.

Pour précision, l'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres est gérée par la commune. Le trappage, le transport chez le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par l'association « Les Given'chats ». La Fondation apporte quant à elle une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

La commune a indiqué, dans la convention, le nombre de chats qu'elle souhaite stériliser et identifier pour l'année complète (25 chats).

Ne pouvant prévoir combien de mâles ou de femelles seront trappés, la Fondation partira sur une moyenne de 110 € par chat. La participation de la commune s'élèvera donc à 55 € par chat, multiplié par le nombre de chats indiqués.

La commune ayant inscrit 25 chats dans la convention, il lui sera demandé de verser à la Fondation avant le début des trappages la somme de 1375 € (55 € X 25). La Fondation débloquera la même somme et créera donc un budget global de 2750 € centralisé à la Fondation.

La Fondation règlera ensuite directement les vétérinaires choisis par la commune et l'association « Les Given'chats » sur la base des tarifs indiqués précédemment.

Objectifs de cette nouvelle démarche :

- Repartir sur des bases saines avec un nouveau partenaire tout en continuant de travailler avec l'association « Les Given'chats », qui a les compétences spécifiques de terrain sur ce sujet.
- Simplifier les démarches administratives : un seul passage en conseil municipal en début d'année pour validation de la convention, donc une seule délibération à transmettre
- Plus de clarté pour l'association dans le nombre de chats à trapper (nombre décidé et acté en amont)
- Paiement aux vétérinaires fait par la fondation, simplification pour la comptabilité de la commune : un seul versement de subvention en début d'année à la suite du conseil municipal.
- L'identification des chats est faite au nom de la Fondation « 30 millions d'amis » donc la traçabilité leur revient.
- Un seul interlocuteur pour les habitants (l'association « Les Given'chats », la mairie servant simplement d'intermédiaire si besoin et de support de communication.

**En résumé, pour cette année 2025, nous proposons de conventionner avec la Fondation « 30 millions d'amis » sur la base de 25 chats à stériliser, ce qui engendrera pour la commune, le versement d'une participation à la Fondation « 30 millions d'amis » de 1375 €, cette somme étant à verser dès la validation de la présente délibération par le conseil municipal.**

A cet effet, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser :

- A signer avec la fondation « 30 millions d'amis », pour l'année 2025, une convention de stérilisation et d'identification de 25 chats errants, pour un montant de 1375 € à la charge de la commune.

**Le maire** - Et bien, sur d'autres sujets dynamique locale, campagne de stérilisation des chats errants, M. Vandycke !

**Bernard Vandycke** – Oui, les deux prochaines délibérations sont liées : campagne de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2025, proposition concernant la fondation 30 millions d'amis, la suivante ce sera aussi une convention avec l'association Given'chats. En 2024, notre communauté était en partenariat avec la SPA et l'association Given'chats. Cette dernière année ne s'est pas forcément passée correctement pour les liens avec les associations. Donc, au regard de cette situation, il a été décidé de mettre fin au partenariat de notre commune avec la SPA. Pour ça, M. le maire vous demande de valider la convention de partenariat avec la fondation 30 millions amis en ayant pour objet la stérilisation, l'identification des chats errants et l'autorisation pour M. Le maire, de signer cette convention, sachant que cette convention engage 30 millions d'amis à régler 50 % des fonds de stérilisation, sachant que les stérilisations sont à un coût de 110 euros par chat. Et donc le coût pour la commune est de 55 euros. Et il y aura 25 chats qui seront stérilisés et identifiés les stérilisés parce qu'il ne faut pas oublier l'identification. Donc le coût, la somme d'un budget global de 2 750 euros. Et donc proposition est faite pour ce partenariat avec 30 millions d'amis.

**Le maire** - Donc voilà, on est toujours sur le sujet préoccupant qu'on arrive à contenir malgré beaucoup de comportements pas toujours adaptés de certaines personnes, mais il faut contenir. Donc ça se stabilise, depuis deux ans, grâce à ce type de partenariat. Maintenant, on n'empêchera jamais la reproduction des chats surtout ceux qui sont dans le domaine public, qui sont gérés par tout le monde et personne, si je puis dire. Voilà. Donc, concernant cette première délibération, la délibération avec 30 millions d'amis, y a-t-il des questions ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

**Pour à l'unanimité**

#### **5- CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS POUR L'ANNEE 2025 - PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION « LES GIVEN'CHATS »**

**Projet : Valider la convention de partenariat avec l'association « Les Given'chats » ayant pour objet « la stérilisation et l'identification des chats errants » et autoriser le maire à la signer.**

Pour précision, l'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres est gérée par la commune. Le trappage, le transport chez le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par l'association « Les Given'chats ». La Fondation « 30 millions d'amis » apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

Cette convention vient en complément de la convention « 30 millions d'amis » que la commune propose de valider ce même jour.

Objectifs de cette nouvelle démarche :

- Repartir sur des bases saines avec un nouveau partenaire tout en continuant de travailler avec l'association « Les Given'chats » qui a les compétences spécifiques de terrain sur ce sujet.
- Simplifier les démarches administratives : un seul passage en conseil municipal en début d'année pour validation de la convention, donc une seule délibération à transmettre
- Plus de clarté pour l'association dans le nombre de chats à trapper (nombre décidé et acté en amont)
- Paiement aux vétérinaires fait par la fondation, simplification pour la comptabilité de la commune : un seul versement de subvention en début d'année à la suite du conseil municipal.
- L'identification des chats est faite au nom de la Fondation « 30 millions d'amis » donc la traçabilité leur revient.
- Un seul interlocuteur pour les habitants (l'association « Les Given'chats »), la mairie servant simplement d'intermédiaire si besoin et de support de communication.

A cet effet, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser :

- A signer avec l'association « Les Given'chats », pour l'année 2025, une convention de partenariat ayant pour objet « la stérilisation et l'identification des chats errants ».

**Le maire** - La deuxième délibération, donc la convention avec Given' chats, qui est l'association qui agit sur le terrain.

**Bernard Vandycke** – C'est un renouvellement du travail qui a été fait par Given'chats. Et donc maintenant c'est l'acceptation aussi de continuer sans la SPA, mais avec 30 millions d'amis. Donc forcément, il faut changer notre délibération. Et M. le maire propose de signer, pour cette année 2025, une convention de partenariat ayant pour objet la stérilisation et l'identification des chats errants avec l'association Given'chats.

**Le maire** - Voilà parce que la finalité, c'est bien les personnes spécialistes et sensibles aux sujets qui sont sur le terrain. Et je sais qu'il y en a dans cette salle ici, on les salue et on les remercie pour leurs actions. Voilà donc la deuxième convention. Donc le partenariat avec Given'chats, y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est voter à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

**6- Autorisation de signature par le maire de la convention de fonctionnement « Commune-Communauté d'Agglomération Lens-Liévin » pour l'intégration au réseau des établissements de lecture publique de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.**

Dans le cadre du plan « Territoire Lecture » – Plan « Lecture pour tous » soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles, la communauté d'agglomération Lens-Liévin s'est engagée dans la mise en réseau des équipements de lecture publique du territoire sur la base du volontariat des communes.

Le but de cette construction de réseau de médiathèques étant de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs en proposant le même niveau de services pour tous les habitants.

Prise en charge de la CALL pour :

- Logiciel commun
- Portail commun
- Installation et maintenance de la RFID (Radio-Identification)
- Fourniture des étiquettes RFID
- Service navette
- Accompagnement et conseils
- Achat et maintenance informatique
- Coordination et mise en œuvre de projets culturels
- Coordination et mise en œuvre de groupes sur les pratiques métier
- Prêt de malles numériques

Engagement de la commune sur :

- Mise à disposition et entretien de locaux dédiés
- Recrutement d'une équipe de professionnels (avec 10 % du temps de travail dédié au réseau)
- Constitution et gestion des collections
- Gratuité universelle
- Allocation d'un budget d'acquisition du fond, du matériel d'équipements et pour le fonctionnement

de la médiathèque

- Budget dédié à l'action culturelle
- Mise à disposition d'un accès internet

**Convention valable jusqu'au 31 décembre 2029 avec suivi périodique des engagements et dénonciation possible à chaque date anniversaire avec préavis de trois mois.**

A cet effet le maire demande au conseil municipal de :

- De l'autoriser à signer la convention de fonctionnement « Commune-Communauté d'Agglomération Lens-Liévin » pour l'intégration au réseau des établissements de lecture publique de la communauté d'agglomération Lens-Liévin.

**Le maire** - Autre délibération, signature d'une convention de fonctionnement, et là, ça fait partie de notre partenariat avec la communauté d'agglomération Lens Liévin, donc l'intégration des réseaux d'établissement de lecture publique. Donc, il s'agit bien là du rayonnement, du dynamisme et des activités proposées par notre médiathèque en collaboration avec la communauté d'agglomération de Lens Liévin. Au-delà de ça, je rappelle que la bibliothèque fonctionne aussi avec les structures du département. Et là, c'est un plus également. Y a-t-il des questions sur le sujet par rapport à cela ? Pas de questions. On peut passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est voter à l'unanimité. Je vous remercie.

**Pour à l'unanimité**

### **7- Autorisation de signature par le maire du contrat d'engagement d'adhésion 2025 à l'association « Droit de cité ».**

Renouvellement de l'adhésion à l'association fondée en 1991 avec pour objet le développement d'actions culturelles intercommunales à long terme en partenariat avec les communes adhérentes.

L'association « Droit de cité » aide au développement intercommunal et vise à faciliter l'accès à la culture en partenariat avec des organismes dont les buts convergent avec les siens et en particulier les communes de l'ex bassin minier du Pas-de-Calais, les collectivités territoriales mais aussi les établissements scolaires.

Participation au développement du rayonnement culturel sur le territoire des Hauts-de-France :

- En mettant en œuvre une politique d'animation et de revitalisation du territoire au bénéfice des populations de l'ensemble de la région.
- En favorisant la valorisation et le rayonnement régional de la culture.
- En sensibilisant les publics à la découverte du patrimoine culturel régional, national et international.
- En mettant en place des actions pédagogiques pour promouvoir la fréquentation des lieux et la consommation des biens culturels.
- En coordonnant et en mettant en commun des moyens (humains, techniques...), l'échange d'informations et de services nécessaires à la création d'actions intercommunales.

➔ Coût de l'adhésion : 0,90 Euros/hab soit pour l'année 2025 : 3 876,30 Euros.

➔ La commune était déjà adhérente en 2024.

➔ Les partenariats portent pour l'instant sur les deux actions suivantes : Festival Tiot Loupiot et Festival des Enchanteurs.

➔ Convention valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous condition de paiement.

→ En cas de non renouvellement de l'adhésion, notification par LR avec AR trois mois avant la date anniversaire.

A cet effet, le maire propose au conseil municipal :

- De signer le contrat d'engagement d'adhésion de l'année 2025 à l'association « Droit de cité ».
- D'engager la somme de 3 876.30 €, coût de l'adhésion.

**Le maire** - Contrat d'engagement d'adhésion 2025 à l'association « Droit de cité ». Donc là, ça fait partie aussi, c'est la même logique, de la collaboration avec des structures spécialisées qui sont solides, bien implantées sur notre territoire et qui peuvent nous accompagner concernant notre programmation culturelle au sens large du terme. D'ailleurs des événements sont déjà programmés. Donc on s'appuie sur ces structures par rapport à leur savoir-faire sur le type de programmation, mais aussi sur leur assistance et les moyens techniques qu'ils peuvent nous mettre à disposition, donc la technique et leur expertise pour avoir une programmation culturelle cohérente. Voilà donc, évidemment pour collaborer, il faut adhérer à cette structure qui est une association « droit de cité » avec qui on s'engage. On avait déjà engagé l'année derrière et les années précédentes, mais on va un peu plus loin cette année. Voilà sur le sujet. Il y a des questions ? Ah oui, je vous rappelle ce que vous avez eu, le coût de l'adhésion, 90 centimes par habitant. On était déjà adhérent en 2024. Voilà pour l'instant, on adhère sur le festival Tiot Loupiot, mais ça c'est pas nouveau et c'est apprécié de la population, et également sur le festival des enchanteurs. Donc convention valable pour un an. Voilà, j'ai tout dit, le reste vous l'avez eu dans le projet de délibération. Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc c'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

#### **8- Centre Animation Jeunesse – Vacances d'été 2025** **Séjour sous le soleil méditerranéen - MEZE – Du 19 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025**

##### **Le logement :**

Depuis plus de 30 ans, le site du Taurus accueille des groupes dans un cadre exceptionnel.

MEZE est une petite ville dynamique posée le long de la lagune de Thau. Elle propose un patrimoine riche, des plages de sable fin, des activités nautiques, des fêtes traditionnelles... un peu en retrait des grosses stations balnéaires.

A deux pas de la plage et autour d'un petit port abritant l'école de voile, le centre le Taurus est situé au cœur d'un complexe sportif avec tennis, tennis de table, dojo, plateau sportif...

Chambres spacieuses et lumineuses de 2 à 6 lits avec sanitaires dans chaque chambre. La moitié des chambres a un balcon avec vue sur mer.

Le centre a une capacité d'accueil de 120 lits, divisé en trois bâtiments distincts.

Le centre se situe au port du Taurus : Accès direct à la plage, centre-ville à 800m, quartier du port à 600m.

Le centre est équipé d'un terrain de beach-volley et de tennis, d'un plateau multisports, table de ping-pong, salle d'activités, salle de cinéma et des espaces extérieurs.

##### **Les repas :**

Le restaurant propose des menus variés et équilibrés aux groupes accueillis. Possibilité de repas froids à emporter. Notre groupe mangera dans l'une des deux salles de restauration climatisées et lumineuses.

Le service s'effectue sous forme de self.

Le centre travaille avec des produits locaux et propose une cuisine généreuse aux saveurs méditerranéennes.

##### **Le transport :**

Le transport se déroulera en car grand tourisme (Vidéo et toilettes). Le trajet se fera de nuit. Deux chauffeurs professionnels se relayeront tout au long du trajet.

##### **Les activités nautiques**

Notre partenaire et voisin du centre, le Yacht club de MEZE offre des activités de qualité. Nous proposerons des activités aux jeunes 4 séances de 3 h 30 soit 14 h 00 d'activités nautiques :

**1<sup>ère</sup> semaine de découverte** : Catamaran, Kayak, planche à voile

**2<sup>ème</sup> semaine spécialisation** : Les jeunes choisiront l'activité qui leur convient le mieux pour faire une séance d'approfondissement.

Les activités se dérouleront en petits groupes (8 à 12 jeunes) au départ du centre.

### **La plage :**

A moins de 150 mètres du centre, les jeunes trouveront la plage Thalassa, assez grande et moins fréquentée que la plage du centre-ville, elle sera le lieu de nombreuses animations :

- La baignade : s'amuser dans les vagues sous la surveillance des diplômés Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique et celle de notre surveillant de baignade.
- Tournois sportifs sur les sites aménagés : Beach volley ; jeux de raquettes...
- Farniente au soleil en écoutant un peu de musique, comme de nombreux ados apprécient particulièrement.
- Animations de plage par notre équipe : sculptures dans le sable, relais des sables, bowling de la plage...

Les plages de Sète : Sète est relié à MEZE par une navette maritime que le groupe empruntera : Découverte de cette cité maritime de caractère : Mont St Clair, port de plaisance, centre-ville et baignade à la crique de l'Anau avant de reprendre le bateau pour rentrer au centre.

Journée à la plage du Lido : baignade et jeux de plage et bouée tractée avec cap Caraïbes.

### **Animations diverses :**

Découverte de la Lagune de Thau (Pêche à l'épuisette et promenade en bateau à bord du bleu Marin), journée à Montpellier, animations locales (Fête votive, marché artisanal, feux d'artifice, tournois de joutes), activités autour de la mer (Land art marin, pêche, randonnée et promenades en vélo).

### **L'équipe :**

L'ensemble des activités et animations sera encadré et dirigé par une équipe travaillant à l'année au CAJ. Un directeur : Vincent FARINE joignable au 06.40.90.97.54, d'un directeur adjoint et de 4 animateurs (trices) diplômé(e)s BAFA :

### **L'organisation :**

Le maire propose la réalisation d'un séjour pour les adolescents de 08 ans à 17 ans.

Les places seront limitées à 35 adolescents.

Le prix demandé aux familles vimysoises et farbusiennes est de 600 euros pour un enfant avec un éventuel tarif dégressif pour le 2<sup>ème</sup> enfant à 500 euros. Le prix demandé aux familles extérieures adhérentes au CAJ sous réserve de places disponibles est de 850 euros.

Le choix du séjour et le montant de la participation demandée aux familles ont été étudiés à la commission Jeunesse du 23 janvier 2025.

L'avis a été favorable à l'unanimité.

### **Budget :**

| DEPENSES  |          | RECETTES  |          |
|---|----------|---|----------|
| PRIX DU SEJOUR  | 36 750 € | Participation des familles (600 € x 35)                             | 21 000 € |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 1050€/enfant (35 enfants)</li><li>• 850€/animateur (5 animateurs)</li></ul> | 4 250 €  | Participation de la CAF (17500€ pour 75 places) soit pour 35 places | 8 167 €  |
|   |          | Participation communale Vimy  | 20 033 € |
| Rémunération des animateurs   | 4 500 €  |   |          |

|   |                 |              |                 |
|---|-----------------|--------------|-----------------|
| Rémunération des agents communaux                             | 1 700 €         |              |                 |
| Dépenses diverses<br>(achats divers + location d'un 9 places) | 2 000 €         |              |                 |
| <b>Total</b>  | <b>49 200 €</b> | <b>Total</b> | <b>49 200 €</b> |

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable :

- A la réalisation du séjour à MEZE, SOUS LE SOLEIL MEDITERRANEEN du 19 juillet au 1er août 2025 pour les jeunes de 08 à 17 ans avec l'association I2V
- De fixer le montant de la participation famille à
  - 600 € pour les Vimynois et Farbusiens et 500 € pour le 2ème enfant.
  - 850 € pour les extérieurs (sous réserve des places disponibles)
- La carte d'adhésion est nécessaire pour la participation aux séjours vacances proposés.
- Le règlement pourra être effectué selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire à l'ordre du trésor public, chèque ANCV et tickets colonies.

Les inscriptions se feront à l'espace Nelson MANDELA pendant les heures d'ouverture. Des permanences seront mises en place. Les dates seront à définir ultérieurement.

**Le maire** - Et bien sur le domaine petite enfance, enfance jeunesse, centre d'animation jeunesse, vacances d'été 2025, ça va arriver vite ! M. Loder.

**Franck Loder** - Oui, c'est un séjour qui va se dérouler du 19 juillet au 1er août 2025 à Meze dans le département de l'Hérault.

**Franck Loder** - Donc du coup, c'est un séjour sur la base d'activités nautiques avec catamaran, kayak, planche à voile. Voilà. On a montré, lors de la commission, des photos du séjour avec le centre qui est très proche de la plage. L'idée, c'est qu' on est toujours conventionné avec la CAF, donc l'idée, c'est de faire partir 35 ados. Pour rappel, il y a 40 ados en séjour ski qui partent ce week-end, samedi soir, à Bardonecchia. Voilà donc le prix qui serait demandé, on a fixé ça au niveau de la commission : pour les familles Vimynois c'est de 600 euros pour les 15 jours avec un prix dégressif pour le deuxième enfant et pour les familles extérieures, bien sûr, toujours adhérent au CAJ, le prix est fixé à 850 euros. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport au séjour.

**Le maire** - Donc là, on est dans la droite ligne avec la politique municipale qui dure et qui perdure pour la jeunesse et offrir des possibilités de vacances aux tranches d'âge concernées. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Oui,

**Evelyne Nachel** – Alors, non pas de sujet par rapport au choix de la destination, mais moi, je suis toujours très intriguée, impactée par le budget. Dans la délibération, il est précisé que les prix demandés aux familles vimynois et farbusiennes étaient 600 euros. Or, dans le tableau du budget, on a participation communale Vimy, or c'est Vimy et/ou Farbus .

**Antony Boulert** – On ne connaît pas le nombre de familles

**Evelyne Nachel** – Oui, on ne connaît pas le nombre des familles, j'entends bien, mais ce n'est pas que Vimy dans la partie, s'il y a des Farbusiens, il y aura bien une participation de la commune de Farbus.

**Antony Boulert** - Tout à fait.

**Evelyne Nachel** – Oui, parce si c'est comme dans l'autre délibération, c'est indiqué. C'est pour ça que....

**Antony Boulert** – Oui, mais dans l'autre délibération on avait une estimation du nombre d'enfants farbusiens. Là c'est un peu loin. Donc on n'a pas encore d'estimation...

**Evelyne Nachel** – Oui, j'ai bien compris, mais simplement on aurait pu mettre « ou Farbus » au cas où il y aurait des familles farbusiennes, juste dans la bonne compréhension de l'établissement du budget, chose que je n'avais pas remarquée lors de la commission parce que je n' avais pas...

**Le maire** - Ok, c'est noté. Donc sur ce projet de délib concernant les vacances d'été y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions. On peut passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? c'est voter à l'unanimité. Je vous remercie.

**Pour à l'unanimité**

**9- Subvention du séjour au ski en 2025 - Ecole primaire Jean Macé : Séjour à La Bréole – Du 07 mars au 15 mars 2025**

L'intérêt d'une classe de neige, comme de toute classe de découverte est de faire la classe dans un milieu différent pour développer un thème précis par le biais d'activités nouvelles et propices à l'éveil « Tout ce qui se voit, s'entend, se sent, se touche, tout ce qui se vit est prétexte à la quête du savoir ». Ce séjour à la montagne est un moyen pour l'élève d'apprendre ce qu'est la vie en collectivité en s'éloignant, peut-être pour la première fois, du foyer familial. Voyager ensemble, prendre ses repas avec les autres, dormir dans la même chambre, partager les mêmes activités, s'entraider, s'encourager sont autant d'expériences nouvelles propres à développer la cohésion du groupe, l'autonomisation et la responsabilisation des enfants.

Ces expériences formatrices apporteront sans nul doute aux élèves une pierre indispensable à leur construction de futur citoyen responsable, tolérant et altruiste.

Les divers apprentissages se mêlent au plaisir du jeu, de la découverte et du sport, indissociables de toute classe de découverte. De ce fait leur mise en place s'en trouve favorisée et facilitée.

La classe de neige est un levier pédagogique qui est une porte ouverte à la pluridisciplinarité où l'élève se retrouve in facto acteur de ses propres apprentissages.

Le séjour comprend :

- Hébergement et nourriture
- Mise à disposition des moniteurs de ski E.S.F
- Remontées mécaniques
- Mise à disposition d'un animateur pour l'encadrement des sorties et l'animation des soirées.
- Location du matériel

Le logement :

L'hébergement des élèves se fait en chambres de 2 à 5 lits. Les draps sont fournis.  
Chambre individuelle accordée à chaque enseignant.

Restauration :

Les repas mettent en avant les produits du terroir et de saisons. Les horaires des repas sont fixés en fonction des impératifs des activités et excursions et prévus en début de séjour.

Animation :

En marge des activités proposées sur notre planning, la Bréole met à disposition ses infrastructures (bibliothèque, télévision, jeux d'intérieur, tennis...) Diverses soirées ludiques et pédagogiques peuvent être proposées : soirée dansante, découvertes sur l'Ubaye et la région, films...

L'équipe :

Le séjour comprend 36 élèves encadrés par un enseignant et 3 accompagnateurs (M.TAVERNIER, M.LUCZAK et Benjamin NONNI).

L'organisation :

Le prix demandé aux familles vimyennes et farbusiennes est de 450 euros pour un enfant et 550 euros pour un enfant extérieur.

**BUDGET PREVISIONNEL**

Effectif : 36 élèves, 1 enseignant, et 3 accompagnateurs dont 1 agent communal

Sur les 36 élèves 28 sont Vimyennes, 4 sont Farbusiennes et 4 extérieurs.

| DEPENSES  |                 | RECETTES  |                 |
|---|-----------------|---|-----------------|
| PRIX DU SEJOUR<br>923€/enfant                                     |                 | Participation des familles de vimy et de Farbus | 14 400 €        |
| • Hébergement+activités :   | 23400 €         | Participation des familles extérieures          | 2200 €          |
| • Transport   | 8017€           | Caisse des écoles                               | 972 €           |
| • Frais de dossier  | 55 €            | Participation communale Vimy                    | 13 756 €        |
| • Frais divers  | 500 €           | Participation communale Farbus                  | 1900 €          |
| Rémunération de l'agent communal (salaire+heures supplémentaires) | 1256 €          |   |                 |
| <b>Total</b>  | <b>33 228 €</b> | <b>Total</b>                                    | <b>33 228 €</b> |

La commission bien-être de l'enfant réunie le 23 janvier 2025 a émis un avis favorable

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le projet dans son ensemble
- d'autoriser le maire à mettre un agent communal à disposition lors de ce séjour

- d'accorder à l'école Jean Macé une subvention de 13 756€

**Le maire** – Le sujet suivant concerne toujours notre jeunesse, mais plus particulièrement les écoles Jean Macé ,Mme Lancry qui est un peu souffrante, mais qui devrait réussir à s'exprimer.

**Sylvie Lancry** - Fidèle au poste, oui. Alors moi, je ne parle pas de séjours de classe de vacances, mais de classe de neige. Donc classe de neige pour l'école Jean Macé qui va se passer à la Briole à Serre-Ponçon du 7 mars au 15 mars. Donc, comme je disais, c'est une classe de neige, une classe de neige c'est aller faire la classe ailleurs qu'habituellement à Vimy. Donc ça va leur permettre de vivre en collectivité loin de leur famille, apprendre aussi à se séparer de papa et maman pendant neuf jours, ce n'est pas toujours évident, découvrir le milieu montagnard ses spécificités, ses activités caractéristiques, et pour certains, et même, je dirais presque pour la majorité, pour la première fois. Donc c'est vrai que c'est quelque chose d'important pour eux. Que vous dire aussi, bien le programme. Le programme est bien rempli. Ils ne vont pas faire que du ski. Ils vont visiter des musées, faire des randonnées découvertes, construire des igloos, enfin un igloo, faire des veillées et ils vont faire aussi une balade en chien de traîneau. C'est quelque chose qui leur reste, j'en ai parlé avec des ados la fois dernière, et ils me disent on se souvient encore quand on avait 10 ans et qu'on est parti en ski en classe de neige, on a fait du chien de traîneau donc c'est quelque chose d'important pour eux. Ensuite, l'hébergement. Alors il faut savoir que le séjour comprend l'hébergement, la mise à disposition des moniteurs de ski, les remontées mécaniques, location du matériel, mise à disposition d'un animateur pour l'encadrement des sorties et l'animation des soirées. Ensuite l'équipe, l'équipe est constituée de 36 élèves encadrés par la directrice Mme Tavernier et trois accompagnateurs M. Tavernier, M. Lutzak et Benjamin Nonni. Au niveau du tarif, alors pour les Vimynois et les Farbusiens, le tarif est de 450 euros, pour un enfant extérieur 550 euros. Donc, dans les 36 élèves, vous avez 28 Vimynois, 4 Farbusiens et quatre enfants extérieurs. Vous avez eu un tableau lors de la commission, on a bien détaillé les dépenses et les recettes. Donc là pour la participation communale de Vimy, il est demandé 13 856 euros et la participation de la commune de Farbus sera de 1 900 euros. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Le maire** – Pas de questions ? Pas de remarques, on peut passer au vote. Donc concernant cette délibération sur le séjour ski de l'école Jean Macé, qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien c'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **Pour à l'unanimité**

**Le maire** - Si je suis l'ordre du jour, on a traité tous nos sujets, sauf s'il y a des questions diverses. On peut accepter, même si elles n'ont pas été forcément posées à l'avance. Y a-t-il des questions diverses ? Pas de questions diverses, pas de points d'information, d'actualité. Oui, M. Héroguelle.

**Philippe Héroguelle** - Oui. Je voulais rappeler à l'ensemble des conseillers et au public qui est dans la salle que la vente des billets pour le concert « Les Wiggles » du 1er mars, c'est tous les samedis de 10 h à 12 h à la médiathèque. Profitez du prix qui est aujourd'hui de 17 euros, parce que le jour même, ça sera 20 ou 22 euros. Donc si vous êtes vraiment attirés pour venir à ce concert, n'oubliez pas d'aller aux permanences le samedi matin de 10 h à 12 h à la médiathèque. Je vous remercie

**Le maire** - Si on a épuisé l'ordre du jour, je voudrais quand même signaler que depuis déjà le mois de novembre et décembre, on travaille sur notre budget avec beaucoup de navigation à vue. N'empêche que pour notre budget les commissions ont travaillé, les adjoints, les pôles ont travaillé avec des objectifs de prudence et d'économie. D'ailleurs, je remercie toute l'équipe qui a travaillé là-dessus parce que le challenge n'est pas simple avec le manque de visibilité mais les objectifs de prudence qui ont été fixés. Nous avons quasi abouti sur la préparation de ce budget, il vous sera présenté en temps et en heure. Mais les bases sont posées, les arbitrages sont faits. Et dès demain matin, on va discuter avec l'autorité, le trésor public, n'est-ce pas M<sup>me</sup> Levant, pour qu'ils puissent nous donner leur avis sur ces orientations. Et donc

il s'agit bien du ROB et du DOB rapport d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire qu'on aura lors du prochain conseil municipal. Pas de points complémentaires ?

**Agnès Levant** - Pour l'instant non, j' attends le conseil municipal parce qu'il y a encore des choses qui sont en discussion. Déjà, je voulais remercier tous mes collègues et aussi les agents qui ont vraiment fait des efforts sur la tenue des budgets, parce que c'est important compte tenu des baisses de dotation qui arrivent. On commence à voir clair un petit peu dans les dotations d'état et on a des dépenses ambitieuses. On a parlé de la salle de sport, de la cantine. On fera tout pour réaliser les objectifs qui sont dans notre programme. En tout cas, je tenais à remercier l'ensemble de ceux qui sont aux manettes dans leur budget, que ce soient les élus ou les agents. Donc on verra ça en détail prochainement.

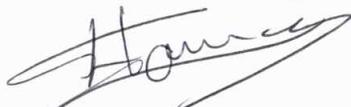
**Le maire** - Le principal challenge dans la préparation de ce budget, c'est de pouvoir financer nos investissements. Et là, ce n'est pas un exercice facile. Voilà. Est ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

**Agnès Levant** - Ce n'est pas une question diverse. C'était justement un point d'information, aujourd'hui c'est la journée de la lutte contre le cancer. Et juste pour vous dire que lors du dernier conseil municipal, je n'étais pas là parce que j'étais au conseil d'administration du fonds de dotation des hôpitaux de l'Artois qui mènent des opérations pour essayer d'agrémenter le quotidien de toutes les personnes qui sont en chimiothérapie dans les quatre hôpitaux de l'Artois. Une pensée pour toutes les personnes qui souffrent et si vous avez l'occasion vous pouvez aller sur les sites et bien sûr, il y a la possibilité de faire des dons en ligne. Je m'excuse pour mon absence de la dernière fois, mais de par mes délégations à la CALL, parfois je me coupe en deux, même si on a changé la date du conseil municipal quelque fois, c'est encore un peu compliqué. Mais voilà, c'était juste une pensée aujourd'hui, pour tous ceux qui peuvent être malades ou essayer de faire tous les examens pour éviter de l'être.

**Le maire** - Il n'y a pas de sujet là-dessus. D'ailleurs, ça explique aussi d'autres volontés parce qu'on n'est pas Vimynois, Vimynois, on doit participer notamment, je pense à la communauté d'agglomération et donc d'être présent, d'occuper le terrain, de faire entendre notre voix auprès de la communauté d'agglomération. Et je pense sur ce sujet-là, la présence d'Agnès et de Julien sur lequel on essaie de se partager par rapport à toutes nos contraintes pour être présent localement, mais aussi auprès des autres instances. Voilà, c'est une bonne chose. Voilà d'autres remarques, pas de questions diverses ? Et bien, rendez-vous au prochain conseil municipal dans un mois et je vous souhaite, pour ceux qui vont prendre des vacances, c'est la semaine prochaine, c'est ça ? Je m'adresse aux enseignants, bonnes vacances. Et puis on commence à voir arriver le printemps et on va en avoir besoin. Voilà, merci chers collègues, merci cher public, bonne soirée.

**La séance est levée à 20 h 30**

**La secrétaire de séance,**

  
**Françoise LOUVEAU**



**Le maire,**

  
**Christian SPRIMONT**

